



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 mars 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 mars 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-François DODET	Madame Kildine BATAILLE	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Marien LOVICH	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Christine MARTIN	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Céline TONOT	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Monique BAYARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Brigitte POPARD	Madame Laurence GERBET	Madame Céline RABUT
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents :

Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Cyril GAUCHER	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Sladana ZIVKOVIC
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Stéphane CHEVALIER
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur François SARRON-PILLOT
	Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
	Madame Isabelle PASTEUR pouvoir à Monsieur Philippe SCHMITT
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**Contrat de DSP eau potable Sud dijonnais – Travaux de sécurisation l'alimentation en eau de Féray**

Le contrat de délégation du service public de l'eau potable du Sud dijonnais, portant sur les communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Longvic, Ouges, Magny-sur-Tille et Bretenière et Féray, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 10 ans, avec comme délégataire SUEZ retenu par le Conseil métropolitain.

Au travers de ce contrat, la réalisation de travaux neufs et concessifs est confiée au délégataire, parmi lesquels la sécurisation et l'amélioration des conditions de service de la commune de Féray depuis les infrastructures du périmètre contractuel et de Dijon métropole, pour un montant évalué par SUEZ au moment de la remise de son offre à 669 399 € HT (valeur au 01/03/2018).

La solution technique originale a été retravaillée après l'entrée en vigueur du contrat avec les services de Dijon métropole pour permettre la distribution d'eau suivant plusieurs configurations d'exploitation. Cette solution est apparue plus pertinente d'un point de vue technique et opérationnelle, permettant dans le même temps de répondre à de nouveaux besoins d'alimentation en eau (bâtiment agricole du Département). Aussi, Dijon métropole a souhaité que le délégataire SUEZ mette en œuvre cette nouvelle solution, consistant à sécuriser l'alimentation en eau de Féray depuis les infrastructures de Perrigny-lès-Dijon.

Les estimations financières de la solution ainsi retenue par Dijon métropole, après la réalisation d'une 1^{ère} phase de travaux courant 2024, apparaissent dépasser les engagements financiers contractuels du délégataire suivis dans un compte relatif aux travaux neufs.

Il est donc proposé, pour permettre l'exécution de la 2^{nde} phase de travaux et ainsi sécuriser l'alimentation en eau de Féray, que Dijon métropole abonde le compte relatif aux travaux neufs définis à l'article 72.7 du contrat de DSP en vue d'atteindre un solde neutre de celui-ci, dans la limite de 105 000 € HT.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le versement à SUEZ, délégataire du service public de l'eau potable du Sud dijonnais, d'une contribution financière de Dijon métropole au compte relatif aux travaux neufs définis à l'article 72.7 du contrat de DSP en vue d'atteindre un solde neutre de celui-ci, dans la limite de 105 000 € HT ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	